



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :
7403462 V

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf du Val de Marne
QUARTIER DE L'ECHAT
2 Voie FELIX EBOUE
94033 CRETEIL CEDEX
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

941

Madame LEA VU
15 AVENUE PIERRE ALLAIRE
94340 JOINVILLE LE PONT

Le 29/06/2023

Le directeur de la Caf du Val de Marne certifie que :

LEA VU, née le 15/02/1975

a perçu les prestations suivantes pour le mois de **mai 2023** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de logement	381,00 €
Allocations familiales avec conditions de ressources	212,99 €
Revenu de solidarité active ¹	660,26 €
Soit au total	1254,25 €

1. Éléments de calcul du Rsa :

- Montant forfaitaire : 1077,37 €

QUOTIENT FAMILIAL

mai 2023 : 419 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

MAO LE, né le 24/11/2003 ¹

ANAIIS LE, née le 03/04/2007 ¹

1. Personne à charge pour le calcul du RSA 2. Personne à charge pour le calcul de la prime d'activité 3. Personne à charge pour le calcul du RSA et de la prime d'activité

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Val de Marne.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 290620231412 440004 AL
CY5 MAT 7403462 V -
PAGE 1/2 IDX B 1041101 V 941 -



7403462104110000000



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° DOSSIER :
7837239 X

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf du Val de Marne
QUARTIER DE L'ECHAT
2 Voie FELIX EBOUE
94033 CRETEIL CEDEX
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

941

Monsieur THOMAS LE
15 AVENUE PIERRE ALLAIRE
94340 JOINVILLE LE PONT

Le 29/06/2023

Le directeur de la Caf du Val de Marne certifie que :

THOMAS LE, né le 12/08/1973

a perçu les prestations suivantes pour le mois de **mai 2023** :

PRESTATIONS	MONTANT
Revenu de solidarité active ¹	526,72 €

1. Éléments de calcul du Rsa :
- Montant forfaitaire : 598,54 €

QUOTIENT FAMILIAL

mai 2023 : 263 €

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Val de Marne.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 290620231414 440004 AL
CY1 MAT 7837239 X -
PAGE 1/2 IDX B 1041101 V 941 -



78372391041100000000